



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

RF AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2021 032-253200901-20210422-AR_2021_016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC

Séance du jeudi 22 avril 2021

	Date de la convocation: <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,</i>
Membres en exercice : 20	
Présents : 14	Présents : Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Cedric ZANARDO, Jean Pierre HUBERT, Helene LEON, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Robert CAMAZZOLA, Annie DELLAS, Marie Laure DUFFORT
Votants : 15	
	Représentés : Jean Claude CASSAGNE, Xavier LABAT
	Excusés :
	Absents : Jean Raymond SILLIERES, Jerome LASBATS, Michel LEBE, Damien ROQUES, Patricia POTENTI BRUNET, Gilles GUICHARD
Secrétaire de séance :	Cedric ZANARDO

AR_2021_016 - Objet : VENTE MERCEDES UNIMOG

M. le Président expose à l'Assemblée que l'engin de chantier de marque Mercedes UNIMOG immatriculé BJ-349-BF n'est plus utile au sein du SIAEP et qu'il y a lieu de le mettre à la vente.

Il rappelle que cet engin a été acheté en 1993 et qu'il totalise 115 309 km.

M. le Président propose le prix de vente de 22 000€ TTC (*vingt-deux mille euros TTC*).

L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de M. le Président et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la vente de l'engin de chantier de marque Mercedes UNIMOG immatriculé BJ-349-BF, pour un montant de **22 000 € TTC (soit 18 333.33 € HT)**.

- DIT que ce bien sera vendu en l'état ;
- AUTORISE M. le Président à procéder à la cession de l'engin de chantier de marque Mercedes UNIMOG acquis en 1993 et totalisant 115 309Km ;
- DIT que la recette sera inscrite au Budget 2021 au compte 775 – produits des cessions d'éléments d'actif ;
- DIT que ce bien sera sorti de l'inventaire ;
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour remplir toutes les formalités nécessaires à la cession de ce bien.

RF AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2021 032-253200901-20210422-AR_2021_016-DE Transmis en Préfecture, le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
26/04/2021
Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--